

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept  
Et le vingt-sept janvier  
20 janvier 2017

A 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michaël SIMON, Maire

Présents : Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, M. PRUDHOMME Norbert, Mme SIMON Bernadette, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent, M. VELUT Jean-Luc, Mme COQUILLE Delphine, et Mme SIMON Carine

Excusées : Mme VELUT Sylvie pouvoir à Mme COQUILLE Delphine et Mme GATOULLAT Roberta pouvoir à M. COURTOIS Francis

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Elodie

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016

En début de séance, M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Après un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, accepte. Cette dernière sera traitée en début de séance.

Même Séance,

Acquisition par la  
commune de 2  
parcelles frappées  
d'alignement  
cadastrées ZA0266 et  
ZA0268  
N° 01\_2017  
Déposée le 02/02/2017

M. Le Maire, informe l'assemblée :

Les travaux voirie sur le Chemin Rouge vont prochainement commencer et M. le Maire constate que deux parcelles situées sur la route communale du chemin rouge sont frappées d'alignement et appartiennent à des particuliers. Celles-ci empiètent sur la voirie communale du chemin rouge et peuvent poser des problèmes pour les futurs travaux.

Ces parcelles sont les suivantes :

- Parcelle n° ZA 0266 pour une superficie de 0ha00a63ca soit 63 m<sup>2</sup> située au 5 chemin rouge et au nom de M. SIMON Jean

- Parcelle n° ZA 0268 pour une superficie de 0ha00a16ca soit 16 m<sup>2</sup> située au 3B chemin rouge et au nom de M. SIMON Denis

M. le Maire rajoute que les 2 propriétaires actuels sont informés de cette situation et sont d'accord pour régulariser au plus vite cette situation qui date de plusieurs décennies.

M. SIMON Jean et M. SIMON Denis sont d'accord pour faire don à titre gracieux à la commune de ces 2 parcelles cadastrées ZA0266 et ZA0268.

Un acte notarié sera rédigé en conséquence.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour la reprise de ces 2 parcelles cadastrées ZA0266 et ZA0268 au nom de la commune de Mesnil Saint Loup.

**AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents au dossier.

Même Séance,

Vote des subventions  
communales de  
l'année 2017

M. le Maire expose que la commission municipale s'est penchée sur le dossier des subventions.

N° 02\_2017

Madame le Maire Adjoint présente les propositions de la commission.

Déposée le 02/02/2017

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE l'attribution des subventions communales pour l'année 2017, comme suit :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Nombre de voix</u>		<u>Montant subvention attribuée</u>
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	
OGEC (ECOLE Saint Loup)	<b>Voté par délibération du 25 Novembre 2016</b>		<b>38 000,00 €</b>
Association Culturelle de Mesnil (ACM)	14	0	450,00 € + 95€ de remboursement de frais pour la commune
Association Culturelle de Mesnil - 24 Heures	14	0	1 450,00 €
Association Parents Ecole Saint Loup (APEL)	14	0	22,00 €/élève du primaire 40,00 €/ élève du collège
A. S. O. F. A.	14	0	1 200,00 €
Chasse	14	0	80,00 €
Centre de Loisirs « Le repaire des petits loups »	14	0	450,00 € + forfait de 4,00 € / enfant du village / jour
Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup	14	0	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers	14	0	650,00 €
A.D.A.M.A.	14	0	72,00 €
A.D.M.R.	14	0	900,00 €
A.V.C.L.	14	0	180,00 €
Amical des donneurs de sang	14	0	90,00 €
A.C.M.M.	13	1	45,00 €
U.D.C.A.F.N.	13	1	45,00 €
C.F.A.	14	0	55,00 € Par élève Mesnillat
E.E.M.A.	7 voix pour 90€ chaque		90,00 €
P.E.P. 10	4 voix pour choisir une seule association		90,00 €
E.P.I.S.O.L	14	0	90,00 €

Restos du cœur	14	0	45,00 €
Secours catholique	14	0	45,00 €
Fondation du Patrimoine	14	0	50,00 €
Foyer socio-éducatif de Marigny le Châtel	14	0	40,00 €par élève
Mission locale Romilly Sur Seine	14	0	90,00 €

Le Conseil Municipal informe également que, pour les demandes de subventions de l'année 2018, **un courrier de demande de subvention accompagnée d'une attestation d'assurance sera obligatoirement demandé** afin de se prévaloir d'une éventuelle attribution de subvention.

Même Séance,

Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

M. Le Maire expose qu'il conviendrait de fixer le montant des taux d'imposition pour l'année 2017.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote soit à bulletin secret soit à main levée.

N° 03\_2017

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Déposée le 02/02/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le vote à main levée, comme suit :

Pour une augmentation à :

- +0,00 % : 3 voix
- +0,50 % : 10 voix
- +1,00 % : 1 voix

**DECIDE** donc d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017, de 0,50 %, comme suit

- Taxe d'habitation : taux voté de **21,31 %**
- Taxe foncière bâtie : taux voté de **18,16 %**
- Taxe foncière non bâtie : taux voté de **21,87 %**
- CFE : taux voté de **17,11 %**

Même Séance,

Opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit qu'une communauté de communes existant à la date de publication de ladite loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Dans la mesure où deux communes du secteur de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA)

en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes et de l'Orvin et l'Ardusson dispose d'un PLU, ce transfert de compétences emporte l'obligation de couvrir à terme le territoire communautaire d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce transfert peut néanmoins être refusé si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné dans la loi, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

N° 04\_2017

Déposée le 02/02/2017

A l'échelle de la CCOA, territoire rural vaste, multipolarisé et dont les villages se sont formés selon des contextes urbanistiques diversifiés, le transfert des compétences liées aux documents d'urbanisme ne peut que s'avérer problématique et coûteux à mettre en œuvre, voire inopportun car le besoin est au demeurant peu exprimé par les communes. En effet, 18 communes sur 25 ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme et n'ont pas lancé de procédure dans ce sens.

En outre, le conseil communautaire s'est positionné contre un tel transfert, partageant la même vision du dossier que les communs membres.

Pour ces différents motifs, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer contre le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCOA.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

CONSIDERANT le caractère rural et la disparité des 25 communes formant la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson vis-à-vis de leurs besoins de régir l'urbanisme plus ou moins formellement ;

CONSIDERANT que le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCOA ne peut qu'entraîner un alourdissement des procédures d'urbanisme pour la plupart des communs membres et un aggravement des charges financières communautaires, avec pour contrepartie des bénéfices incertains en termes de gestion de l'urbanisme ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour l'opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ;

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ;

**DEMANDE** au conseil de la CCOA de prendre acte de la présente décision.



Considérant la nécessité de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 4h00 hebdomadaire, du fait que la fonction de cet emploi est intégrée à un autre employé communal,

M. le Maire propose à l'assemblée,

La suppression du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 4h00 hebdomadaire

- D'adopter le tableau des emplois suivant :

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>
<b><u>Secteur Technique</u></b> Adjoint Technique de 2 <sup>o</sup> classe	C	1	1	<i>10h/hebdomaire</i>
<b><u>Autres</u></b> CAE/CUI : secteur Technique	/	2	2	<i>20h/hebdomaire</i>
<b>TOTAL</b>		3	3	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le vote à main levée, à 14 voix pour

**DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 27 janvier 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune de Mesnil Saint Loup, chapitre 012 article 6411, 64168, 6332, 6336, 6451 et 6453.

**ADOPTÉ** à 14 voix pour.

Même Séance,

Travail  
des commissions

**Commission Vie Associative, Culturelle, Loisirs, Information et Communication gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie**

La commission s'est réunie le 17 janvier pour étudier les subventions aux associations (voir délibération)

Le planning de l'année a été fait :

- 5 février 2017 : après-midi jeux pour les seniors, formule qui plaît beaucoup. Le goûter sera composé de galettes.
- 17 juin 2017 : concert de Music en Othe à la salle polyvalente. Soirée prise en charge par le comité des fêtes.
- 3 septembre 2017 : fête patronale de la St loup, apéritif suivi d'une journée récréative ; à déterminer (repas sur inscription ou panier pique-nique ou autre)
- 11 novembre : deuxième après-midi jeux seniors (dans la continuité de la cérémonie au monument)
- 2 décembre : arbre de Noël pour les enfants. Cet après-midi qui plaît aux familles sera maintenue. L'idée est de créer une animation dans le gymnase afin de contraster avec ce qui a été fait à la salle polyvalente et d'utiliser cette belle structure. Le comité des fêtes se chargera de l'organisation.

Nous avons aussi évoqué le problème de la distribution de l'infomesnil. Ce sujet sera soumis au conseil municipal afin de voir si une autre organisation est possible.

**Commission Fleurissement / Espaces verts gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie**

La commande des fleurs pour 2017 a été faite aux serres de Faux-Villecerf, avant Noël en tenant compte de tous les travaux à venir et des souhaits des bénévoles.

Le travail pour cette année sera de bien veiller à l'entretien et à l'amélioration des massifs existants (remettre des arbustes, enlever les vieux rosiers, utiliser le mulch).

La visite du jury villes et villages fleuris de juillet 2017 sera préparée avec soin afin que cette fleur reçue en 2005 ne soit plus remise en cause.

La commission et les bénévoles ont bien compris le sens dans lequel la notion de fleurissement doit évoluer et s'y attacheront.

**Commission Bâtiments et Patrimoine gérée par M. COURTOIS Francis**

**1/ Aménagement de la place de la mairie :**

Présentation du projet de Valérie : Valérie propose un aménagement paysagé devant la rampe, constitué de bacs en maçonnerie de différentes tailles, de la même esthétique que les murs de la façade.

La commission ne retient pas cette idée, jugeant trop imposant la taille de cet aménagement et préférant des plantations en pleine terre. Elle retient par contre l'idée de prolonger la place de parking PMR jusqu'au cheminement PMR.

Après discussion sur place, la commission propose l'aménagement suivant :

Aménagement devant la rampe d'une bande en pleine terre de 50 cm de largeur utile délimitée par une rangée de briques montées sur chant (11 cm de hauteur et 5.5cm de largeur) se prolongeant en arrondi jusqu'à l'angle du bâtiment (coté cave).

En plus, un cheminement piéton en béton désactivé de 1 m de largeur serait créé devant cette bande végétale délimitée par une bordurette en béton de 2 cm de hauteur (ou légèrement surélevé par rapport à la place ??) Le restant de la place resterait en grève comme existant. Il faudrait aussi penser à l'arrosage et passer les tuyaux d'eau nécessaires pendant les travaux.

### 2/ Place devant la salle socio culturelle

Comme évoqué à la dernière réunion du conseil municipal, l'aménagement proposé par DBI en pavé ECO VEGETAL n'est pas retenu (8 360 €). Un pavage plus traditionnel sera plus onéreux, surtout en incluant le traitement des eaux de pluies (puisards, rejet etc...). Il est demandé à la société DBI de chiffrer cette prestation en variante. Le cheminement PMR en béton désactivé est retenu, mais à voir avec DBI comment seront traités les accès aux différents regards qui vont se trouver sur ce cheminement. A voir également si une protection est prévue en sortant de la salle socioculturelle. Un dénivelé important existe à l'angle de ce bâtiment.

### 3/ Eclairage

L'éclairage proposé par DBI n'est pas satisfaisant (projecteurs disgracieux). La commission propose d'améliorer l'éclairage existant en augmentant leur rendement lumineux et en ajoutant deux appliques supplémentaires à chaque extrémité de la Mairie et un projecteur au pignon (coté salle socioculturelle) pour éclairer le cheminement et si besoin une ou deux appliques sur la façade de la salle socioculturelle (il faut respecter un éclairage de 20 lumens minimum).

L'ensemble serait piloté par un inter horaire, et une possibilité de dérogation en marche forcée si besoin depuis la mairie et de la salle socioculturelle. Il faudra donc penser à passer les gaines nécessaires entre les 2 bâtiments. Cette prestation sera traitée en interne. Voir aussi avec DBI la possibilité d'intégrer des luminaires dans la maçonnerie des murets de la rampe pour éclairer le cheminement piéton devant celle-ci.

### 4/ Place de parking PMR de la salle polyvalente

La commission propose de faire cette place à droite de l'entrée principale et non plus en face du hall. Le cheminement entre cette place et l'entrée de la salle sera en béton désactivé et fera la largeur de la marche actuelle (3.27m)

### **Commission Installation et vie sportive gérée par M. COURTOIS Francis**

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil. Cependant, suite aux demandes d'utilisation du gymnase par l'ASOFA, de l'UFOLEP et du District Aube Football (mauvaises conditions météo), les horaires ont été aménagés en accord avec M. COUTURIER responsable JSVPO Basket et utilisateur principal pendant les week-ends. Ainsi, une vingtaine d'heures ont pu être redistribuées à ces associations ainsi que le dimanche 26 Mars complet pour les Loups du Mesnil.

Pour le sponsoring de la randonnée organisée par l'ACM contre la mucoviscidose, sous la forme d'achat de gobelets gravés, cette association a été contactée pour une participation financière, comme demandé par le conseil du 25 novembre 2016 ; en attente de leur réponse.

Nous sommes également dans l'attente de l'intervention de la Société VERITAS, à qui nous avons confirmé la validation de leur offre pour le contrôle des installations sportives (contrôles à réaliser très prochainement).

**Commission voirie gérée par M. DEVAILLY Frédéric, 3<sup>ème</sup> Adjoint**  
**Travaux de voirie RD23 et Chemin Rouge :**

Il a été rappelé à l'ensemble du conseil municipal le nom des entreprises qui ont été retenues pour effectuer les travaux de voirie sur la RD23 et le Chemin Rouge à savoir :

- pour la partie voirie et assainissement l'entreprise MANSANTI de Flogny la Chapelle (89)
- pour les espaces verts l'entreprise IDVERDE de La Chapelle saint Luc

Les membres de la commission ont également été informés sur les retours de demande de subventions qui ont été demandées pour ces travaux.

A ce jour, nous pouvons prétendre :

- au plan de soutien à l'investissement versé par la Région pour un montant de 20 000 €
- une dotation de M. MENUEL nous est attribuée pour un montant de 14 000€
- nous sommes également éligible à la DETR pour un montant non déterminé à ce jour.

Suite à plusieurs relances de M. BARAZZUTI auprès du Conseil Départemental, nous avons enfin eu une réponse en ce qui concerne notre dossier.

Mme Balangé responsable du SLA d'Ervy le Châtel nous informe que M. DUQUENOIS a pris en charge notre dossier qui est en cours de traitement, et que les préconisations vont être rédigées dans les prochains jours.

Elle pense que M. BARAZZUTI aura toutes les informations nécessaires avant fin janvier.

**Travaux de voirie Rue de la Goguette :**

Dans la continuité des travaux qui vont être réalisés et suite à la présentation du projet en réunion publique, M. BECARD Richard, s'inquiétait de ne pas être concerné par ces travaux de rénovation.

En effet au moment des visites sur le terrain et de nos souhaits sur les aménagements souhaités, il ne nous a pas semblé nécessaire de prendre en considération cette portion de 200 mètres environs.

Avec un peu de recul, il paraîtrait évident et logique de refaire au moins une rénovation de la couche de roulement sur cette portion de voirie avant que celle-ci ne soit trop endommagée (des trous et affaissements apparaissent).

Une estimation va être demandée au bureau d'étude ACI3 pour une simple rénovation en gravillons comme existant.

La même estimation va être demandée à l'entreprise MANSANTI (retenue pour les travaux de voirie), en passant en direct avec elle, un rendez-vous est fixé au 31 janvier prochain.

Autre solution envisageable, rajouter une option aux travaux du carrefour Goguette, Chemin Rouge, Grosse haie, pour effectuer cette rénovation.

Les agents du Conseil départemental sont venus le 19 janvier dernier pour réactualiser le devis de rénovation de la rue de la Goguette en incluant cette portion.

La meilleure proposition sera retenue.

### **Rénovation de la couche de roulement Rue de la Goguette :**

Le rapport d'analyse établi par les agents du Conseil Départemental concernant la rénovation de la couche de roulement de la rue de la Goguette depuis le cimetière jusqu'au STOP de la D95 a été présenté à la commission, ainsi que l'estimation financière.

Le rapport d'analyse prévoit la purge des nids de poule existants, la mise en place d'un puisard au niveau de la rue des Fossés afin de supprimer un point d'eau stagnante à cet endroit.

Le rapport prévoit également la rénovation du trottoir côté collège qui se dégrade fortement.

La signalisation verticale et horizontale serait également remise aux normes.

Le montant de cette rénovation a été estimée à 35 753,74€ HT soit 42 904,49€ TTC.

Une demande de DETR a été faite pour ces travaux, avec un retour négatif de la sous-préfecture en ce qui concerne ce dossier dans l'état étant considéré comme des dépenses de fonctionnement et non pas d'investissement.

La commission se demande également comment on pourrait renforcer la sécurité aux abords de l'entrée du collège soit par une « zone 30 » ou zone partagée par exemple.

Les agents du Conseil Départemental présents le 19 janvier dernier ont été sollicités pour voir ce qui pourrait être fait à cet endroit, et sous quelles conditions.

De même, à l'endroit où se trouvait la salle paroissiale, M. COURTOIS Francis demande ce que l'on envisage de faire comme projet.

Si rien n'est prévu pour le moment, il serait bien de stabiliser le dénivelé de terre afin de sécuriser l'endroit. Il faudra prendre en considération également l'entretien de cet espace avant qu'il ne devienne une friche en plein cœur du village.

L'idée de poser un miroir au coin de la rue des Anciens Combattants a été évoquée, ceci afin d'avoir davantage de visibilité sur la rue des Anciens Combattants lorsque l'on est arrêté au STOP en venant du Chemin Rouge.

Pour information la suppression de ce STOP rendrait la rue des Anciens Combattants prioritaire donc bien plus dangereuse qu'aujourd'hui.

M. DEVAILLY va profiter de la venue de l'entreprise MANSANTI le 31 janvier prochain pour qu'elle nous fasse une estimation sur cette rénovation afin de comparer avec l'estimation du Conseil Départemental.

### **Aménagement de la place de l'église :**

L'aménagement de mise en accessibilité de l'église initialement prévu et étudié par la commission bâtiment a été remis en question. La rampe étant jugée disgracieuse par rapport à l'église et accidentogène selon l'architecte des bâtiments de France.

De ce fait la commission voirie et la commission bâtiment doivent réfléchir ensemble à une autre solution.

Il a été demandé au bureau d'étude ACI3 qui travaille déjà sur les travaux de voirie de nous conseiller sur un éventuel aménagement.

M. BARAZZUTI nous a fait une première esquisse qui a été présenté aux membres de la commission ainsi qu'une estimation financière sur un aménagement complet de cet espace.

Il est prévu de reprendre les différences de niveaux et ainsi avoir un accès sans marche au niveau du grand porche et un accès au cimetière côté place Huguenot-Bailly.

L'accès à la petite porte de l'église se ferait sans marche également et correspondrait aux normes de mise en accessibilité.

De ce fait la place de parking « handicapé » serait ramenée vers la pompe et non plus sur la rue de la Goguette comme prévu initialement, une seule place suffirait donc à desservir à la fois l'église et le cimetière.

L'ensemble de la commission trouve ce projet plutôt bien, et remet sur pied un projet déjà étudié par l'ancien conseil municipal.

Cependant nous avons trouvé quelques points qu'il faudrait revoir comme le maintien du parvis de la chapelle comme existant, réduire la zone de béton désactivé, ceci afin de réduire le coût, qui s'élève sur cette première esquisse à 84 320€ HT soit 101 184€ TTC.

L'idée de supprimer également un morceau de voirie est à étudier, ceci apporterait un espace végétalisé qui casserait l'aspect « béton » de cet aménagement.

M. COURTOIS Francis doit également demander à DBI qui est en charge du dossier accessibilité de réfléchir sur un aménagement de cet endroit.

L'entreprise MANSANTI va être également sollicitée lors de sa venue, pour savoir si elle peut faire ce genre de travail sans passer par un bureau d'étude.

### **Divers :**

Un rendez-vous avec le Conseil Départemental a eu lieu le 19 janvier dernier pour avoir un devis concernant la mise en place de panneaux de limitation à 30 km/h dans la rue des fossés comme déjà évoqué en commission, ainsi que le remplacement des panneaux de traversé d'enfant par un modèle plus grand.

Ce devis concernerait uniquement l'achat (adhésion au groupement de commande), la pose serait faite par les employés communaux.

La pose de la barrière au dépôt de déchets inertes a été posée par l'entreprise ARNOLD, il va être demandé à M. BECARD Jean-Claude de poser des massifs en béton devant celle-ci afin qu'elle ne soit pas vandalisée.

L'extension de l'éclairage public Chemin aux Anes va être proposé au conseil municipal pour un montant de 1680 € restant à notre charge.

Suite à la tempête du 12 au 13 janvier dernier, un poteau est tombé rue du Chemin Rouge. Un devis pour la remise en état a été demandé au SDEA pour le transmettre à notre assurance Groupama pour faire suite à la déclaration de sinistre. De même une demande d'intervention a été faite auprès d'ORANGE pour rétablir la ligne téléphonique à cet endroit.

Un mât d'éclairage du stade a dû être déposé d'urgence le 18 janvier dernier, celui-ci menaçait de tomber à proximité d'une habitation. Deux des quatre boulons qui maintiennent le mât ont été sectionnés suite à la tempête.

Une déclaration de sinistre a également été faite, et un devis pour un montant de 2165,24 € a été transmis à Groupama.

Même Séance,

Informations  
questions diverses

et

**M. le Maire informe des points suivants :**

- Contexte de sécurité lié aux cambriolages sur le secteur de Mesnil :  
M. le Maire a pris contact avec la gendarmerie concernant le thème des voisins vigilants, afin d'organiser une éventuelle réunion d'informations pour l'ensemble de la population.

Le conseil est-il d'accord pour signer une charte voisins vigilants ? Distribution de documents sur le sujet qui sera abordé de nouveau lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Infomesnil :

Depuis plusieurs mois, il est souvent évoqué au conseil l'infomesnil et sa formule actuelle.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour statuer sur un des points suivants :

- Option 1 : Faire un article dans l'infomesnil demandant à la population ceux qui souhaiteraient continuer à recevoir une distribution dans la boîte aux lettres. Les autres habitants pourraient alors le consulter et l'imprimer de chez eux sur le site internet de la commune. Vote à main levée = 4/14
- Option 2 : Ne rien changer et faire comme aujourd'hui. Le distribuer tous les 15 jours. Vote à main levée = 0/14
- Option 3 : Le distribuer comme aujourd'hui, mais le faire paraître tous les mois (premier mercredi du mois) plutôt que tous les 15 jours. Vote à main levée = 10/14.

L'option 3 est donc retenue. Mr le Maire se charge de faire un article dans le prochain infomesnil pour informer les habitants de ce changement qui prendra effet dès le mois de mars 2017.

- Modification de la carte communale :

Une modification a été apportée sur la carte communale suite à l'arrêté préfectoral n° DDT-SG-2016362-0001 du 27 décembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé exploitées par la société GRTgaz.

Cette modification est annexée à la carte communale.

Il n'y a aucune délibération à prendre ; Seul un arrêté du Maire mettra à jour la carte communale. L'arrêté municipal de Mesnil Saint Loup correspond à cette modification porte le n° 2017/04.

- Suite à une demande formulée par la JSVPO section Basket, M. le Maire a pris un arrêté municipal afin de limiter le bruit dans le gymnase  
Cet arrêté, n°2017/03, liste différents matériels festifs et bruyants dont l'utilisation est interdite dans le bâtiment.

- Tests de mesures sur la téléphonie mobile du 11 janvier 2017 au sein du village. Malgré nos remarques et notre impression de mauvaise qualité de réception, 25 tests sur 28 sont positifs avec un signal de bonne qualité.

- Informations de M. le maire sur Enedis qui procédera au déploiement du compteur Linky pour fin 2019 sur la commune de Mesnil Saint Loup !
- Malgré différentes remarques faites au SDDEA, nous rencontrons toujours des problèmes de communication avec leurs services, notamment pour le relevé des compteurs d'eau prévu la veille par mail et pour une récente intervention sur le château d'eau ayant abouti à une coupure d'eau sur le village, sans que la commune ni les abonnés n'en soit informés. M. le Maire ayant rédigé un courrier à chaque fois pour manifester son mécontentement.
- Information sur les barrières de dégel sur les routes autour du village et dérogation pour les camions poubelles.
- Modalités de publication des articles pour l'Est Eclair.
- Les propriétaires du camion à pizza du samedi soir mettent fin à leur venue sur la commune car les résultats n'ont pas atteint leur objectif.
- A compter du jeudi 09 février 2017, un institut de beauté ambulancier, sous la forme d'un camping-car réaménagé, viendra à Mesnil Saint Loup une journée par mois de 10h00 à 18h00, Le camion stationnera sur le parking de la salle polyvalente, côté rue Ferrée
- La classe de CM2 de l'école St Loup de Mesnil Saint Loup, a remercié avec une jolie carte le Conseil Municipal pour les chocolats suite à leur participation à la cérémonie du 11 novembre 2016.
- Aucune nouvelle de la part de l'OGEC concernant la prise de décision du conseil pour l'octroi de la demande de caution du mois d'octobre 2016 pour la mise en accessibilité de l'école et collège St Loup.
- Lecture d'un courrier des petits loups concernant des renseignements sur les travaux liés à la mise en accessibilité de l'atelier et de la salle polyvalente. Le centre de loisirs ayant lieu au mois de juillet 2017, les organisateurs ont besoin d'anticiper les désagréments et incompatibilités éventuelles.
- Lecture de quelques cartes de vœux reçus en mairie de la part de plusieurs organismes et collectivités voisines.
- M. le Maire informe qu'il a lui-même créé une carte de vœux au nom de la municipalité de Mesnil Saint Loup avec quelques photos locales et un petit mot personnalisé. Cette carte a été envoyée à environ 25 organismes et villages voisins.
- Après avoir recueilli les inscriptions des Mesnillats pour la formation PSC1 du 11 février 2017, celle-ci aura bien lieu au local des pompiers, place du Terreau. Il y a 10 inscrits.
- Nous avons rencontré des problèmes avec l'Entreprise ENGIE pour les factures de gaz pour la bibliothèque et la salle polyvalente. M. le Maire a constaté en fin d'année que nous n'avions reçu aucune facture sur l'année 2016 pour ces 2 bâtiments. Une réclamation écrite a été faite. Après plusieurs échanges, il s'avère que nous avons changé de fournisseurs et que nous sommes désormais chez TOTAL, suite une demande de regroupement de commandes opérée avec le SDEA (Syndicat Des Energies de l'Aube).

### **Questions diverses**

- Tour de table :
  - Il a été constaté que des voitures roulent vites à la Cruée et marquent le sens giratoire à l'envers.
- Prochaines dates prévues
  - Elections présidentielles les dimanches 23 avril et 07 mai prochain.
  - Législatives les 11 et 18 juin

### **Prochaine réunion de conseil :**

- Fin février pour le vote d'un prêt bancaire (ou au plus tard le 20 février 2017)
- Réunion suivante fin mars pour le budget (24 ou 31 mars 2017)

Même Séance,

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h15.